

## Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 21 Octobre 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 21 Octobre 2015, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

*Etaient présents :*

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY  
Laura MARTINEZ

*Etait invitée :* Marie DECOUZ

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Septembre 2015**

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société**

A la date du 9 Octobre 2015 :

- Carnet de commandes : 5.7M€ (dont Carnot : 87 000€)
- Carnet de négociation : 5M€
- Facturation : 6.2M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

### **3. Point sur les élections des représentants du personnel**

Une candidature libre a été reçue pour le 1<sup>er</sup> collège et 2 pour le second collège. Les élections auront lieu le Vendredi 30 Octobre.

Une note de service décrivant le déroulement des élections sera envoyée aux salariés.

#### 4. Questions diverses

- Eureka : L'intervention demandée est techniquement possible, à savoir que les absences des salariés d'une même équipe soit visibles entre chaque salarié, mais pas les motifs de cette absence. Les salariés seront consultés afin de savoir si cette nouvelle procédure leur convient
- Validation du contrat de génération : Ce contrat a été validé par la commission paritaire de SYNTEC
- Mutuelles : Les résultats techniques (RT) ne sont pas bons, ce qui augmente la cotisation de notre contrat actuel Micils de 15%, (soit une augmentation nette de 19€ au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Apicil nous propose d'anticiper l'obligation légale (prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018) de passer vers un contrat responsable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une augmentation de 4€ par rapport à notre cotisation actuelle (augmentation du plafond de sécurité sociale inclus). L'assureur propose un contrat mis en place spécifiquement pour notre branche d'activité : Syntec.

- Pour rappel : les 2 obligations d'un contrat responsable sont :
  - OPTIQUE : 1 paire de lunette tous les 2 ans (avant tous les ans), et monture à 150€/ maxi, (en sachant que si la vue évolue, possibilité de refaire des lunettes sans attendre 2 ans).
  - MEDECINS : pas de problème pour les médecins du secteur 1 (conventionnés), pour les médecins du secteur 2 (conventionnés avec dépassement), il faudra savoir s'ils sont signataires ou pas du CAS (contrat d'accès aux soins signé avec la sécurité sociale (SS)) pour être remboursé mieux (base négociée avec mutuelle et SS) et plus rapidement.
  - En accord avec les membres de la DUP, il est décidé de changer de contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; une décision unilatérale de l'employeur sera diffusée individuellement, avec les nouvelles prestations et montants de cotisations, en sachant que la répartition de la cotisation reste la même, à savoir : 60% employeur, 40% salarié.

L'assureur précise aussi que chaque salarié a la possibilité de rajouter une option « renfort » d'un montant de 17.38€ (en plus de la cotisation mutuelle).

Cette adhésion est à la charge totale du salarié car facultative (mais qui ne rentre pas dans le net imposable). Les salariés intéressés peuvent se renseigner auprès du service du personnel.

➤

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 9h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Mercredi 25 Novembre 2015 à 9h00.***

A Ecully, le 21 Octobre 2015,

Jean-Christophe ABRY  
Secrétaire du CE Centrale Innovation

